



**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
AMENAGEMENT DURABLE
ENVIRONNEMENT ET MOBILITE**
Direction des infrastructures et des transports
Direction adjointe à la conduite d'opérations
Service foncier, aménagement rural et urbanisme
Affaire suivie par : Anne FREMY
Mél : anne.fremy @oise.fr
Tél. : 03.44.06.63.96

Beauvais, le **- 3 MAI 2021**

La Présidente du Conseil départemental

à

Monsieur le Directeur départemental
des territoires de l'Oise
40, rue Jean Racine
BP 20317
60021 BEAUVAIS Cedex

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de CUVERGNON.

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 16 mars 2021, reçue le 18 suivant, dans le cadre de la procédure du porter à connaissance intéressant l'élaboration du PLU de la commune de CUVERGNON, en vous adressant les informations suivantes :

I. MOBILITE

Documents de référence :

- Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le Conseil départemental le 20 juin 2013 ;
- Le règlement de la voirie départementale adopté le 4 mars 2016 ;
- Le guide stratégique et méthodologique des aménagements sur routes départementales approuvé le 27 août 2018, et son mini-guide des aménagements de sécurité.

Ces documents sont accessibles sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1) ROUTES DEPARTEMENTALES

La commune est traversée par la route départementale (RD) n° 25.

1.1 Classement des RD :

Les routes départementales sont répertoriées notamment en fonction des trafics :

- La RD 25 est une route de 3^{ème} catégorie (routes assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques d'importance moyenne).

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.2 Comptages de trafic et plan d'alignement

Les comptages de trafic relèvent une moyenne journalière, au PR 17.000 sur le territoire d'(ORMOY-LE-DAVIEN), de 2 151 véhicules dont 2,7 % de poids lourds, en mars 2019.

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

Aucun plan d'alignement sur la RD 25 n'est recensé.

2) CIRCULATIONS DOUCES

Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le Département est compétent, en lien avec Oise-Tourisme, pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune de CUVERGNON n'est traversé par aucun chemin de randonnée.

II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

« Le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels » (art.L113-8 du Code de l'urbanisme).

A ce titre, le Conseil départemental de l'Oise a approuvé le 18 décembre 2008 un schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles. En l'état, votre commune n'est actuellement concernée par aucun ENS, et par aucune zone de préemption à ce titre.

2) LA RESSOURCE EN EAU

1. Assainissement

La commune de CUVERGNON est en assainissement non collectif. Le suivi et le contrôle de conformité des installations d'assainissement autonome sont assurés par le service public d'assainissement non-collectif (SPANC) de la Communauté de Communes Pays de Valois.

2) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE : OISE RENOV' HABITAT

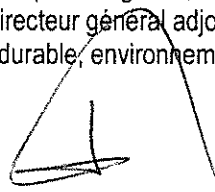
La revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. C'est une des raisons pour lesquelles un programme d'intérêt général - amélioration de l'habitat privé (PIG 60) a été créé.

Le Département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE OISE, ciblé sur les 4 thématiques suivantes :

- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité) ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour la Présidente du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général adjoint
Aménagement durable, environnement et Mobilité



Lyonel BOSSIER

2. Eau potable

La commune de CUVERGNON est membre du syndicat des eaux de BARGNY et CUVERGNON. Le captage alimentant ces deux communes est situé au niveau du bourg de CUVERGNON. Ce captage est protégé par une déclaration d'utilité publique et des périmètres de protection. D'un point de vue qualitatif, de fortes concentrations pour les paramètres nitrates et pesticides sont observées.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a émis en 2021 un avis défavorable pour la création d'un établissement scolaire intercommunal avec un champ d'épandage en amont du forage.

3. Rivière

Positionnée sur le bassin versant de la Grivette, cette commune n'est toutefois pas concernée par la thématique.

4. Ruissellement

La compétence maîtrise des ruissellements est exercée au niveau communal.

L'aléa aux coulées de boue est reconnu comme fort sur les franges ouest et sud du territoire de la commune ce qui représente un risque pour les communes voisines. En effet, ce bassin versant est reconnu pour présenter des problématiques d'inondations et de coulées de boues.

La réalité de ce risque sur ce bassin versant implique la nécessité de maîtriser le ruissellement urbain et rural à la parcelle en définissant un programme d'actions basé si possible sur de l'hydraulique douce. A cette fin, une étude de maîtrise des ruissellements à l'échelle du bassin versant est nécessaire. Cette étude peut être financée à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et offrirait l'avantage de définir les secteurs inconstructibles.

III. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Le Conseil départemental ne possède pas de propriétés bâties sur le territoire de CUVERGNON.

IV. LOGEMENT

Les documents de référence concernant le logement sont les suivants :

- Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV), adopté le 7 juin 2019. Ce document est consultable sur le site Oise.gouv.fr, Rubrique Politiques Publiques, thématique Habitat, Logement, Politique de la ville, Renouvellement urbain
- Le Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées (PDAHLPD), adopté le 20 février 2015. Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Urbanisme et habitat ».

1) PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR L'HEBERGEMENT ET LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDAHLPD)

Dans l'Oise, le PDAHLPD applicable a été adopté le 20 février 2015.

Il définit les objectifs et les mesures destinés à permettre aux personnes et familles sans aucun logement, menacées d'expulsion sans logement, hébergées ou logées temporairement, exposées à des situations d'habitat indigne, confrontées à un cumul de difficultés financières et/ou sociales, d'accéder à un logement décent ou de s'y maintenir et de disposer des fournitures d'eau et d'énergie. Il assure dans les territoires, la cohérence des réponses apportées en matière de logement, d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion par le logement des personnes ou familles en difficulté.